

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 8 juin 2022 de M^{mes} et MM. Valentin Dujoux, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Antoine Maulini, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Jacqueline Roiz, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Christel Saura, Anne Carron, Brigitte Studer et Olivia Bessat-Gardet: «Pour aménager, verdier et rendre conviviaux les espaces perdus du territoire municipal».

20 novembre 2023

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 17 mai 2023. Elle a été traitée les 13 juin et 29 août 2023 sous la présidence de M. Christian Steiner. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie vivement pour la qualité et la précision de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité de rafraîchir, verdier et ombrager la ville au vu des impacts qu'aura le réchauffement climatique sur notre territoire municipal;
- l'existence d'espaces perdus, à savoir des espaces goudronnés mais non utilisés ou sous-utilisés sur le territoire municipal¹. Ces espaces perdus, aussi appelés «sneckdowns» (que l'on peut traduire par «zébras naturels» ou «trottoirs spontanés») sont des parties de la chaussée qui, lorsqu'elles sont recouvertes par la neige ou les feuilles mortes, révèlent des portions de chaussée non utilisées. Ces espaces peuvent notamment se trouver dans des carrefours où la chaussée occupe un espace supérieur à l'utilisation qui lui est dévolue;
- le fait que les aménagements de ces espaces perdus n'ôtent rien à l'utilisation des espaces alentour;
- la possibilité de réaliser des aménagements simples, peu coûteux et rapides, par exemple en y élargissant les trottoirs, en y installant du mobilier urbain et/ou en les végétalisant selon les possibilités;

¹ Par exemple les croisements entre l'avenue de la Croisette et la rue de l'Aubépine, entre la rue de l'Aubépine et la rue Verte, entre le boulevard de Saint-Georges et l'avenue de Sainte-Clotilde, entre la rue Prévost-Marin et la rue Micheli-du-Crest ou bien entre la rue Caroline et la rue du Grand-Bureau.

- le fait que la création de tels espaces participe à améliorer la qualité de notre espace public en favorisant les activités et les échanges au sein des quartiers ainsi qu’en modérant la vitesse des véhicules motorisés;
 - que la ville de Genève est un espace de vie et de rencontre pour ses habitant-e-s ainsi que pour toutes les personnes qui y transitent;
 - que certains aménagements et carrefours ne sont, actuellement, pas franchis à une vitesse garantissant la sécurité de toutes et de tous,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- répertorier l’ensemble des espaces perdus sur le territoire municipal afin de conduire une analyse des aménagements qui pourraient y être réalisés;
 - poursuivre la conduite de cette analyse en partenariat avec les riverain-e-s, les associations et autres parties prenantes intéressées;
 - végétaliser et rendre plus attractifs ces espaces identifiés, tout en garantissant un niveau de sécurité identique ou supérieur à celui connu avant la transformation;
 - recourir à la réalisation de sols perméables et à l’installation de mobilier urbain lorsque la végétalisation n’est pas possible;
 - adapter les sens de circulation dans les rues concernées si nécessaire.

Séance du 13 juin 2023

Audition de M. Valentin Dujoux, motionnaire

M. Dujoux déclare que le territoire de la Ville est exigu et très dense, de grands projets existent mais il est également possible de développer des projets plus modestes et plus rapides, un principe élaboré en Amérique du Nord.

Lors des chutes de neige, il est possible d’observer les espaces véritablement utilisés et les espaces perdus.

Cette démarche s’est répandue dans différents pays.

Entre la rue de l’Aubépine et la rue Verte ou le croisement entre la rue Prevost-Martin et la rue Micheli-du-Crest existent des espaces perdus qui pourraient être requalifiés, de même à la rue Saint-Léger ou au croisement entre l’avenue de la Croisette et la rue de l’Aubépine.

Après le dépôt de cette motion, M^{me} Perler a déposé un objet allant dans le même sens, la motion allant toutefois plus loin puisqu’elle propose de cartographier ces espaces.

Il est donc possible de rendre plus attractifs ces espaces en végétalisant ou en «dégrappant» le béton.

Il n'est pas question de toucher aux sens de circulation bien qu'en fonction des sites, et pour des questions de sécurité, il peut être nécessaire de réfléchir à cet aspect.

Il est question de petites rues de desserte de quartier.

Questions

Une commissaire demande si ce genre d'aménagement pourrait conduire à ne faire que des pelouses ou également à planter des arbres. Elle se demande si certains de ces espaces perdus ne servent pas aux services de secours.

M. Dujoux acquiesce en mentionnant que cela peut être le cas, notamment à la rue de Carouge. Les possibilités seront déterminées au cas par cas. Mener ce projet avec les habitants serait pertinent puisque ce sont ces derniers qui connaissent les besoins de leur quartier.

La commissaire demande s'il ne faut pas impliquer les commerçants.

M. Dujoux répond qu'il est possible de faire un amendement.

Un commissaire demande quelle est la capacité à apprécier un triangle de gazon et comment apporter de la qualité.

M. Dujoux répond que partout où il est possible de retirer du bitume il y a quelque chose à gagner en termes de qualité d'espace public. Un triangle de gazon peut représenter un avantage pour les riverains; certains plantent des prairies fleuries, d'autres des arbres et les derniers des bancs. Ces espaces perdus n'apportent strictement rien.

Une commissaire demande en quoi la sécurité serait améliorée.

M. Dujoux répond que plus les voies sont larges, plus les véhicules roulent rapidement. Lorsque les largeurs sont moindres, la vitesse diminue.

Une commissaire se demande s'il ne s'agit pas d'une mesurette qui vient se greffer sur des stratégies du département.

M. Dujoux rappelle que la motion a été déposée avant le projet de délibération. Il ajoute que le projet de croix verte s'inscrit dans le long terme alors que cette motion propose des mesures immédiates. Il croit qu'il y a une logique de fond sur les aménagements souhaitables en ville.

Séance du 29 août 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M^{me} Perler déclare souscrire aux invites de cette motion. Son département travaille depuis le début de la législature dans ce sens. Cette motion soulève trois questions, soit les moyens les plus efficaces pour rafraîchir une rue, rendre plus convivial un espace public et les moyens pour y parvenir.

Elle ajoute qu'il convient de prioriser les actions des services municipaux et de déterminer comment assurer l'entretien de ces aménagements; il convient également de savoir à quel moment des aménagements plus généraux doivent être réalisés et à quel moment des mesures plus simples peuvent être envisagées.

Elle explique qu'à travers le plan climat élaboré par la Ville une stratégie de verdissement est élaborée. Des réponses aux associations sont également apportées, associations dont les préoccupations sont similaires à celles de cette motion. Elle rappelle, cela étant, que ces aménagements simples sont soumis aux mêmes processus d'autorisation de construire auprès du Canton et nécessitent donc du temps.

La plantation d'arbres, la végétalisation des toitures et des façades, la création de fontaines et l'isolation thermique des bâtiments sont les moyens les plus efficaces et les différents axes devant être développés. Les services travaillent sur d'importants projets de requalification de l'espace public depuis le début de la législature, afin d'avoir une augmentation rapide de la canopée.

Le réaménagement des espaces perdus est un troisième axe, lequel rejoint les invites de la motion. Ces aménagements se révèlent souvent provisoires puisqu'ils peuvent être englobés dans des projets plus importants, notamment avec le chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG).

Le département propose que l'AGCM coordonne l'étude des zones perdues pouvant être végétalisées et annonce préparer une demande de crédit pour verdir des espaces de pieds d'arbres occupés à ce jour par des stationnements.

L'identification des zones perdues pourrait être intégrée à cette demande de crédit. Il serait possible de mandater des associations pour ce faire.

Se cantonner aux buts de cette motion se révélerait peu efficace si d'autres mesures ne sont pas prises; ces objectifs doivent donc être menés en parallèle aux autres projets.

Elle ne pense pas toutefois que ces espaces perdus permettent de créer des lieux de convivialité sans aménagements plus importants. La stratégie de

plantation, coordonnée entre le Service des espaces verts (SEVE) et l'AGCM, représentera un fil conducteur pour les services.

Cela étant, les moyens humains en termes de pilotage de projet devront être adaptés et des recrutements sont en cours grâce au budget 2023. Il sera encore nécessaire de réfléchir aux besoins d'entretien avec les services de M^{me} Barbey-Chappuis (Voirie – Ville propre).

M. Betty déclare avoir fait réaliser des photos des cinq lieux identifiés dans la motion, en mentionnant que le croisement entre l'avenue de la Croisette et la rue de l'Aubépine présente des espaces perdus de dimensions différentes.

Il remarque que c'est un secteur envisagé dans le programme de CAD des SIG et que planter des arbres semble prématuré. Il précise qu'avec les travaux des SIG une analyse du réseau sera menée pour déterminer si des assainissements doivent être menés; des aménagements seront ensuite réalisés.

Il ajoute que l'espace du croisement entre la rue de l'Aubépine et la rue Verte est circulé et il ne saurait dire ce qu'il est possible de faire sans mener une analyse fine préalable.

Quant au croisement entre le boulevard Saint-Georges et l'avenue Sainte-Clotilde, il est peut-être possible d'envisager un verdissement mais pas d'arbres, puisqu'il convient de respecter des distances aux façades. Il est en revanche illusoire d'imaginer de la végétation sur les bords de l'îlot central en raison de la perméabilité du sol.

Il rappelle qu'il convient en outre de respecter les distances de visibilité sur les carrefours. Il pense, cela étant, qu'il est nécessaire d'engager des études sur l'ensemble du boulevard Saint-Georges en prenant en compte toutes les mobilités.

Questions

Une commissaire demande quelle est la distance de sécurité entre un arbre et un immeuble.

M. Betty répond que la distance est de 3 à 4 m. Il ajoute qu'un groupe de travail commun au Canton et à la Ville œuvre pour faire évoluer ces distances puisqu'en fonction des formes et des espèces d'arbres des actualisations sont possibles.

Elle demande s'il est préférable de planter des arbres ou des arbustes.

M. Betty répond que pour lutter contre les îlots de chaleur, des arbres sont préférables.

Une commissaire déclare que la Ville de Neuchâtel a publié une étude pour la réalisation de façades végétalisées et elle se demande si la Ville se sert de telles études.

M. Betty ajoute qu'il faut également tenir compte de l'environnement privé qui jouxte l'espace public.

Une commissaire pense qu'il y a d'autres gains à prendre en compte comme des îlots de biodiversité ou la question du ruissellement. Elle se demande s'il n'est pas possible d'envisager des mesures allant dans ce sens sans pour autant planter des arbres. Elle remarque par ailleurs qu'utiliser de l'eau potable pour nettoyer les rues est également problématique, raison pour laquelle des prairies sauvages semblent représenter un aménagement adéquat.

M^{me} Perler répond qu'il y a déjà des prairies fleuries existantes et mentionne que cela nécessite toutefois un minimum d'entretien. Elle rappelle par ailleurs que le nettoyage des rues ne se fait pas avec de l'eau potable mais avec l'eau du lac.

Une commissaire se demande si un dégrappage peut impliquer des ruissellements d'eau potentiellement problématiques avec les réseaux.

M. Betty répond par la négative en mentionnant que le risque vient plutôt des racines des arbres qui peuvent s'immiscer dans les canalisations.

Un commissaire déclare qu'il n'y a pas de proposition pour les Pâquis.

M. Betty répond avoir repris les exemples figurant dans la motion. Cela étant, il rappelle qu'un projet de cette nature a été développé dans ce quartier.

Une commissaire demande quelle est la nature des mandats confiés à des associations.

M^{me} Perler répond que des demandes d'associations conduisent à des actions participatives avec la population et elle mentionne que c'est dans ce cadre que des mandats de projets participatifs peuvent être lancés. Elle ajoute que l'entretien est bien entendu assuré par la Ville. Elle rappelle que des expériences de potagers ont été menées dans des écoles, mais que ces derniers ont été abandonnés durant les vacances scolaires. Elle remarque qu'il est compliqué de demander à la population d'entretenir des espaces de ce type, à l'exception des projets de potager situés au pied des immeubles qui ont une dimension plus privative.

Une commissaire rappelle que M^{me} Barbey-Chappuis avait déposé une motion pour des projets participatifs de verdissement dans les quartiers et elle remarque qu'il avait été indiqué que de telles réalisations posaient des problèmes d'entretien.

M^{me} Perler répond que c'est la raison pour laquelle le département s'inspire d'exemples dans d'autres villes en Suisse et à l'étranger.

Une commissaire déclare qu'à Sion des pergolas avec des plantes grimpantes ont été développées et elle mentionne que les effets d'ombrage sont très efficaces. Elle se demande si ce genre d'aménagement ne serait pas intéressant.

M^{me} Perler répond qu'à Oerlikon des structures de ce type ont été développées, cependant elle mentionne qu'il est nécessaire d'avoir de la pleine terre.

Un commissaire demande si les potelets seraient retirés en cas de végétalisation de ces espaces perdus. Il se demande si cela ne présenterait pas des risques.

M. Betty répond que c'est du cas par cas. Il ajoute qu'il est possible de laisser les potelets dans certains cas, ou de recréer des bordures pour remplacer les potelets.

Un commissaire évoque le premier considérant de la motion et demande quels seront les gains en termes de diminution de chaleur avec des aménagements aussi modestes.

M. Betty répond que les gains seront très modestes.

Un commissaire se demande si de tels projets, aussi modestes soient-ils, sont peu coûteux, comme le demande la motion.

M. Betty répond que le carrefour entre le boulevard Saint-Georges et l'avenue Sainte-Clotilde, au vu de la configuration des lieux, impliquerait un aménagement oscillant entre 50 000 et 90 000 francs. Il répète que la configuration de chaque lieu est spécifique et implique des contraintes différentes.

M^{me} Perler déclare que de tels aménagements apportent tout de même un effet psychologique, mais elle mentionne que multiplier ce type d'espaces permet d'améliorer la perméabilisation du sol.

M. Betty pense que les effets peuvent être ressentis à l'échelle du piéton.

Prises de position et vote

L'Union démocratique du centre remarque que cette motion n'est pas incitative. Le commissaire ajoute que ces projets de portée modeste semblent très compliqués et présenteront des difficultés de manière systématique. Il remarque que M. Betty a indiqué que des projets plus importants prendront en compte nombre de ces espaces perdus. Il signale qu'un travail de cette nature revient en outre à surcharger les services avec des effets modestes dans le temps. Il doute du reste que les impacts psychologiques soient très efficaces lorsqu'il fait 45 degrés. Il ajoute que son groupe refusera cette motion.

Le Centre remarque qu'un coût de 50 000 à 90 000 francs pour une bordure et un gain très modeste en termes de rafraîchissement semble peu judicieux. Il ajoute que son groupe refusera cette motion.

Le Parti socialiste déclare que son groupe acceptera cette motion dans le but d'envoyer un message visant à l'amélioration de l'espace public.

Les Verts accepteront cette motion. Il rappelle les projets plus larges menés par la Ville mais il mentionne que des aménagements plus concrets et plus locaux sont aussi les bienvenus. Il précise que cette motion impacte en outre la vie des quartiers en apportant une plus-value pour leurs habitants.

Ensemble à gauche est en faveur de cette motion.

Le Mouvement citoyens genevois ajoute que le Conseil administratif est réticent à l'égard de ce projet qui lutte contre l'automobile, et il estime que d'autres priorités pourraient être envisagées pour rafraîchir la ville.

Le Parti libéral-radical déclare que les explications des services ont refroidi son groupe compte tenu des coûts et des gains que l'on peut attendre de tels aménagements. Il refusera cette motion.

Par 8 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S) contre 6 non (1 MCG, 1 UDC, 2 PLR, 2 LC), cette motion est acceptée.